PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

SENS DU METIER
EDUC PRIO
+ DE PERSONNELS SALAIRES

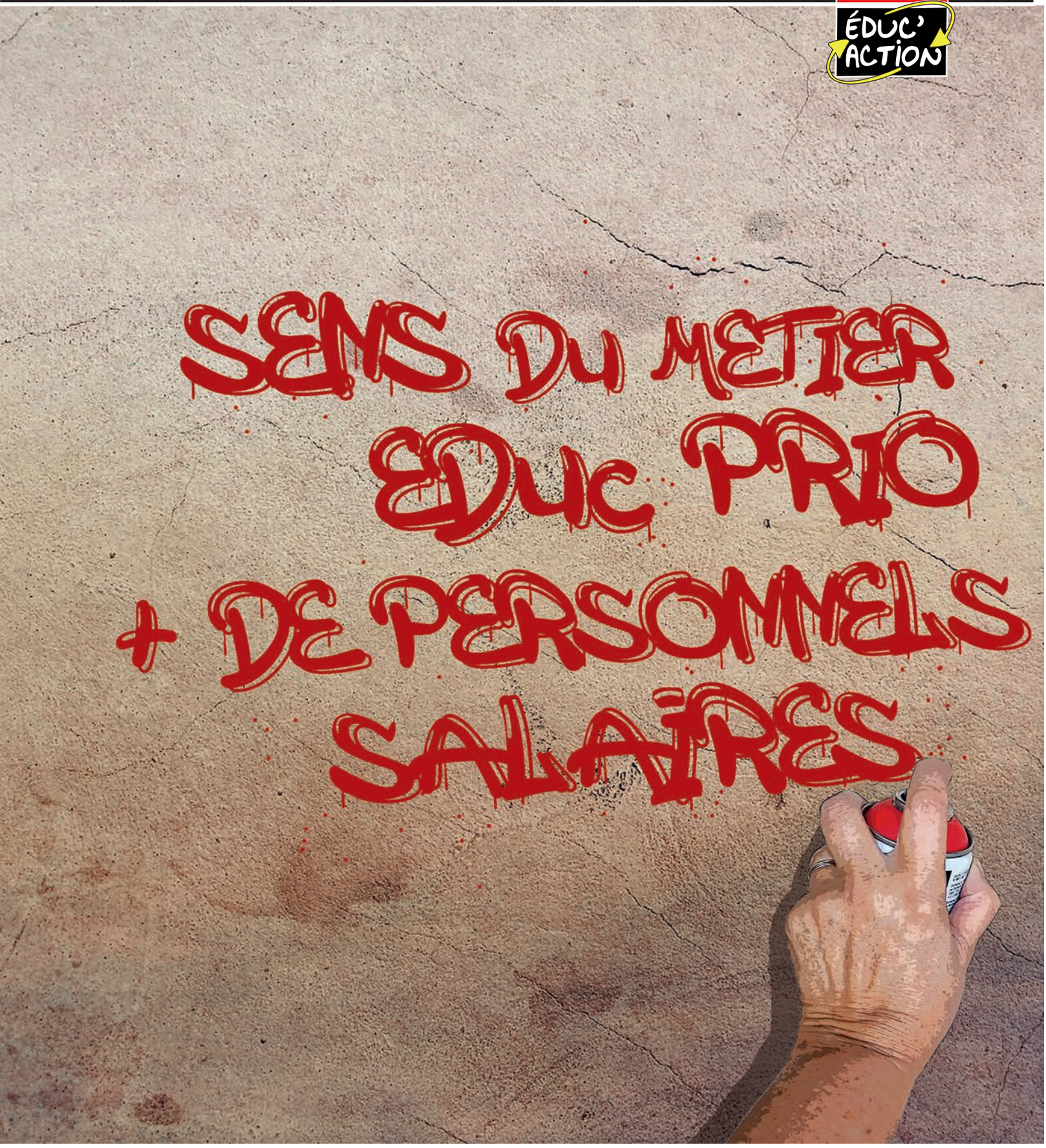

Nos priorités pour l'École

Octobre 2022
N° 176
Prix 1 €

p. 2 : La planète brûle et nous regardons le bifteck

p. 3 : Urgence salariale

p. 4 : Le culte de l'entreprise formatrice

p. 5 : L'apprentissage : une voie de formation soutenue en dépit du bon sens !

p. 6 : C'est reparti pour un tour...

p. 7 : Évaluation 6ème : outil de l'école du tri ?
Maths, le retour ?

p. 8 : Transfert des adjoint·es gestionnaires aux collectivités

p. 9 : AESH, les «couteaux suisses» de l'École inclusive ?
Stop à l'auto-formation

p. 10 : Cdisation des AEd

p.11 à 14 : DOSSIER – Nos priorités pour l'École

p. 15 : Des nouvelles du collectif santé et conditions de travail de la CGT Éduc'action

p. 16 : Tonnerre de Brest !

p. 17 : Plan d'action ministériel
Planning familial, à défendre
Avis de naissance : collective 30-48

p. 18 : Dégel du point d'indice
Le droit à l'IVG, un droit fondamental

p. 19 : Élections professionnelles de décembre 2022

p. 20 : «Feuille de route» du gouvernement Macron/Borne

p. 21 : Rencontre : Michèle Schiavi et Bertrand Verhaeghe

p. 22 : Plus un·e gosse dans la rue !

p. 23 : C comme...conquis

Je souhaite me syndiquer
Se rendre sur notre site : ***www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / ***unsen@cgteduc.fr***
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en cheffe :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0625 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

La planète brûle et nous regardons le bifteck

Cet été la France a été particulièrement touchée par la canicule, la sécheresse et de violents incendies. Au-delà de nos frontières, voir aujourd'hui le Pakistan se noyer donne une idée de ce qui attend des millions de personnes qui deviendront dans un futur, pas si lointain, des réfugié·es climatiques. Bien loin des mesurettes préconisées par le gouvernement, des infantilisantes demandes du porte-parole du gouvernement de *«couper son wifi»* ou «*d'éteindre la lumière lorsque l'on sort d'une pièce*», c'est bien d'une révolution économique et idéologique dont l'humanité a besoin.

Cette révolution ne passe évidemment que par la fin du capitalisme, seule solution pour inverser la tendance du réchauffement climatique. Elle doit permettre aux habitant·es de cette planète de vivre mieux. Notre syndicalisme confédéré ne peut, sans doute pas plus longtemps, rester à la marge de ces débats et se doit de construire un corpus revendicatif de court et moyen terme. Au-delà des débats stériles où l'on fait semblant de ne pas comprendre les enjeux de l'alimentation carnée issue du productivisme, et où l'on préfère ridiculiser les lanceur·euses d'alerte sur ces questions, il est évident que nous avons à repenser nos modes de production, de consommation, de vie et de travail.

En cela, la CGT doit continuer à être force de propositions, telles qu'elle les définissait déjà en juin 2020 : *«Nous avons besoin d'une économie qui n'a pas pour objectif premier la rémunération des actionnaires mais l'investissement dans nos outils industriels, nos transports, nos services publics pour les moderniser, les développer pour répondre aux besoins de la population, créer des emplois et améliorer les conditions de travail».*

Dans ce cadre, les revendications de l'abaissement du temps de travail et d'augmentation des salaires (permettant une consommation plus responsable) sont des urgences à porter, entre autres, le 29 septembre. **L'urgence environnementale ne peut se construire qu'en lien avec l'urgence sociale !**

Christine PAU.

Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

Urgence salariale

Les promesses ne durent souvent que le temps des campagnes. On a beau le savoir, celle de la revalorisation massive des enseignant·es - et seulement d'elles et eux, c'est à croire qu'il n'y a pas d'autres catégories de personnels dans notre ministère – en devient un exemple caricatural.

Après 3 années de promesses de son prédécesseur et fort d'une hausse du budget de son ministère, qualifiée d'historique par Gabriel Attal, Pap Ndiaye l'assurait, il s'agissait, d'une augmentation générale de 10%. Mieux, il expliquait dans sa conférence de rentrée que celle-ci concernerait toute la grille.
Sauf qu'historique, par rapport au PIB, cette hausse ne l'est pas. Elle n'est finalement que du niveau de l'inflation sur un an au mois de juillet.

Nous ne pourrons compter que sur nos mobilisations

Aussi, le même Attal a contredit son collègue quelques jours après cette conférence de rentrée en annonçant que la hausse ne concernerait que les débuts et milieux de carrière… en septembre 2023. On n'en sait bien sûr pas plus !

Dans le cadre d'une inflation galopante, une majorité des personnels est donc ravie d'apprendre qu'elle devra se contenter de la hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice, alors que l'inflation sur un an flirte avec les 6%.

Les conséquences sont délétères puisque ce sont les dépenses contraintes qui augmentent le plus, chauffage, transport et maintenant alimentation. Les grilles des catégories C et B, comme des AESH, se retrouvent écrasées par le SMIC. Il y a 20 ans, les catégories B étaient recrutées à 14% au-dessus du smic, à présent les deux premiers échelons sont au niveau du SMIC. Pour les catégories A1, c'était 36% au-dessus du smic pour 11% aujourd'hui.

Après 12 ans presque continus de gel salarial, l'inflation achève d'appauvrir les personnels de l'Éducation nationale comme l'ensemble des classes populaires et moyennes. Et ce n'est pas terminé, si l'inflation continue d'augmenter, les 10% claironnés par le ministre risquent de faire plus pâle figure encore.
Pire Macron signe le retour du travailler plus pour gagner plus avec 10% supplémentaire pour les enseignant·es qui accepteraient de nouvelles missions. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement rendra attractif le métier. Sans compter le manque abyssal d'AS, infirmier·ères, médecins, administratif·ves, AESH, AEd etc…

Ce qu'il faut, urgemment, c'une hausse indiciaire l'ensemble des personnels rattrapant les pertes depuis 2010, l'indexation de la valeur du point sur les prix à la consommation et de nouvelles grilles. Il est aussi urgent d'améliorer les conditions de travail en créant massivement des postes et en rompant avec l'idéologie de la concurrence entre toutes et tous.
Pour cela, il n'y a qu'une voie à suivre : le rapport de force par la mobilisation.

Le culte de l'entreprise formatrice

La formation professionnelle sous statut scolaire s'est progressivement **éloignée** de ses objectifs émancipateurs tels qu'ils avaient été arrachés au patronat après la Seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, alors que les besoins sociaux et l'urgence climatique nécessiteraient un effort considérable d'élévation des qualifications des jeunes, il ne s'agit plus que d'adapter, par les compétences, la main-d'œuvre aux seules exigences des employeur·euses. Les propositions de Macron qui visent à **démanteler la voie professionnelle sous statut scolaire**, reprennent, à l'envi, cette doxa libérale de l'entreprise qui formerait mieux que la voie scolaire et qui par conséquent insérerait mieux.

Employabilité immédiate à moindre coût

La nomination de Carole Grandjean comme ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du Travail, du plein emploi et de l'insertion, incarne cette volonté.

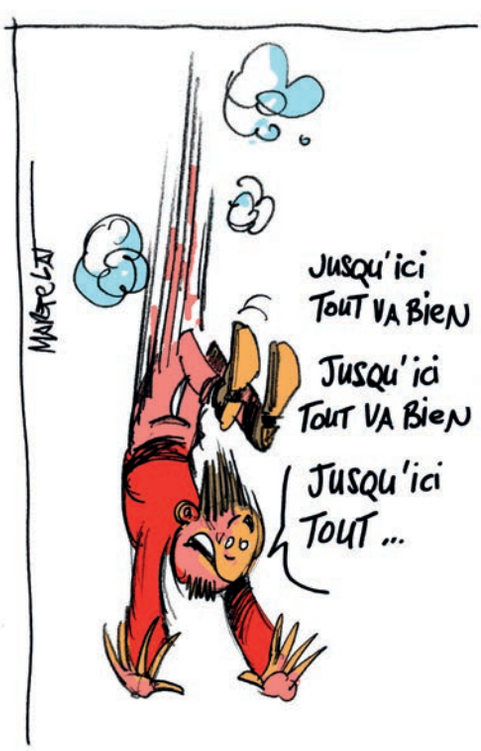

Démantèlement de la formation sous statut scolaire

Avec **cette double tutelle**, le danger est réel de voir l'enseignement professionnel sortir, en partie, de l'Éducation nationale. Concrètement pour l'enseignement professionnel sous statut scolaire, c'est *«chronique d'une mort annoncée»* : doubler les PFMP en terminale au détriment de l'enseignement général et professionnel, fermer les formations considérées comme non insérantes dans une logique adéquationniste stricte pour répondre aux seuls besoins locaux de main-d'œuvre, et enfin développer toujours plus l'apprentissage et la mixité des publics. Le développement frénétique de l'apprentissage est un aveuglement.

L'apprentissage n'est pas une voie d'excellence, les études démontrent son caractère discriminatoire et alertent sur des taux d'abandon et de rupture vertigineux.

Cet ensemble d'attaques découle d'un a priori idéologique : le culte de l'entreprise formatrice. Mais la propagande du *«on apprendrait mieux sur le tas»* est un prétexte pour redonner, encore plus, la main au patronat sur l'enseignement professionnel.

Ce transfert prévu, à bas coûts, de la jeunesse issue des classes populaires vers le monde du travail est inadmissible. Les élèves de la voie professionnelle ne doivent pas être *«gratifiés»* mais doivent bénéficier, comme l'ensemble des lycéen·nes **d'une allocation d'étude**. L'entreprise ne doit pas se substituer au lycée professionnel et à ses objectifs émancipateurs.

Dans les lycées professionnels, tou·tes les élèves sont accueilli·es, la réussite aux examens est meilleure et les poursuites d'études plus nombreuses. Sur le long terme, les jeunes s'insèrent mieux dans la vie professionnelle et citoyenne.

Pour la CGT Éduc'action, c'est cette voie de formation qu'il faut développer dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu' à 18 ans.

Collectif d'animation EP

L'apprentissage : une voie de formation soutenue en dépit du bon sens !

Le gouvernement, aveuglé idéologiquement, continue, au mépris des réalités, à favoriser une politique favorisant l'apprentissage. Ici, l'austérité n'est pas de mise !

À peine atteint le chiffre des 700 000 apprenti·es, l'objectif des 1 000 000 d'apprenti·es est annoncé. Pourtant ce succès de l'apprentissage est en trompe-l'œil (voir article p 4). C'est surtout une voie dangereuse car les apprenti·es sont surreprésenté·es dans les accidents du travail et les plus exposé·es à des produits dangereux.

Une voie dangereuse

Un gouffre financier

Récemment, la Cour des Comptes dénonçait le gouffre financier de l'apprentissage et constatait dans son analyse que celui-ci ne profitait pas aux publics *«qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail (CAP Bac Pro)»*. Alors qu'ils·elles représentaient 63% du total des apprenti·es en 2016, en 2020 ils·elles n'en représentent plus que 49%. Par ailleurs, la sociologue Prisca Kergoat dénonce le fait que *«la valorisation de l'apprentissage a conduit à une sélection drastique qui élimine de l'alternance les jeunes les plus paupérisés, les filles et les jeunes issus de l'immigration. Ces publics se retrouvent en lycées professionnels»*.

De fait, les effectifs se concentrent aujourd'hui sur le tertiaire et non plus sur les secteurs traditionnels (artisanat, industrie, construction ou agriculture). Pourtant, le gouvernement persiste et a prolongé les aides pour les entreprises au moins jusqu'à fin 2022 alors que, dans le même temps, il doit revoir les coûts contrat à la baisse en raison du déficit abyssal de France Compétences.

«Liberté de choisir son avenir professionnel»

Avec cette loi le contrat d'apprentissage s'est rapproché du droit commun du contrat de travail. Les protections

des apprenti·es ont été amoindries et les conditions de travail se sont dégradées. En 2019, l'Assurance maladie a recensé 10 301 accidents du travail d'apprenti·es. Plus d'un par heure. À cela s'ajoutent 3 110 accidents de trajet. Au total ce sont 15 apprenti·es qui sont décédé·es en une année du fait du travail, dont 12 dans des accidents de trajet.

L'apprentissage n'est pas exempt des violences sexistes et sexuelles, mais elles restent un angle mort. Aucune donnée officielle en France mais une succession d'articles dans la presse témoigne de leur réalité sur les apprenti·es. Ces jeunes catapulté·es dans la vie professionnelle n'osent pas parler lorsqu'elles et ils sont victimes de harcèlement par crainte de perdre leur contrat.

Toutes ces données nous confortent dans la revendication de la nécessité absolue du **maintien de la voie professionnelle dans le Service public d'Éducation !**

Collectif d'animation EP

C'est reparti pour un tour

Cette rentrée 2022 se déroule avec un protocole sanitaire allégé. Ce retour à la normale, signe d'une diminution des risques épidémiques, ne s'accompagne d'aucune anticipation de la part de l'administration en cas de rebond dans les mois à venir.

Rien sur l'aménagement des locaux et équipements, sur les recrutements en nombre pour dédoubler les classes et remplacer correctement les collègues absent·es… Et cette question des effectifs est majeure aujourd'hui car le manque de personnels pouvant accueillir tou·tes les élèves et remplacer les futures absences est criant. C'est LA nouveauté d'une rentrée dégradée (ou *«optimale»* pour le ministre…).

Le recours généralisé et assumé aux contractuel·les en speed-jobbing est allègrement repris par les médias. Funeste conséquence de décennies de chute drastique et dramatique du nombre de personnels. La précarisation c'est aussi la mise en responsabilité pleine et entière (à 100% dans les classes) des nouveaux·elles stagiaires ayant obtenu leur Master MEEF. Bienvenue chez nous…

Les nouveautés touchent aussi l'Éducation prioritaire : élargissement des dédoublements (aux effets pédagogiques pas complètement avérés alors que ceux sur la surcharge des classes non dédoublées le sont…), extension des CLA à 12 nouvelles académies ou encore, généralisation de l'explosion du cadre national avec le développement des « projets » et du modèle marseillais…

La direction d'école évolue aussi avec l'augmentation du volume des décharges : par exemple, le passage à une décharge complète pour les écoles de plus de 12 classes. Si ces augmentations répondent partiellement aux demandes des personnels, elles ne toucheront que 20% des écoles et, surtout, anticipent l'application de la désastreuse loi Rilhac et l'attribution de l'autorité fonctionnelle aux directeur·trices de ces grosses écoles.

… et il y a du boulot

Si les ministres passent, les intentions demeurent. Les programmes de maternelle connaissent un recentrage contestable sur les fondamentaux et le ministre affirme sa volonté du *«tout évaluation»* : des élèves, avec les évaluations nationales élargies et des personnels, avec la généralisation des évaluations d'école. Nous continuerons, avec l'intersyndicale, à nous y opposer, comme à la loi Rilhac. Enfin, que dire de l'instauration des 30 minutes d'activité physique quotidienne ? Cette nouveauté, largement médiatisée, n'est qu'une mascarade servant à brasser de l'air… Sûrement un bon moyen de produire de l'énergie en ces temps de pénurie…

Dans ce tableau, long et malheureusement non exhaustif, rien sur la diminution des effectifs par classe, sur un plan d'urgence de recrutements, sur l'augmentation des salaires, sur la formation voulue par les collègues ou sur la réduction du temps de travail.

Autant de revendications à gagner cette année, dans les urnes en décembre, mais surtout dans la lutte et dans la rue.

Jérôme SINOT

Évaluation 6ème : outil de l'école du tri ?

À la rentrée, les élèves nouvellement arrivé·es au collège devront subir des évaluations en français et en mathématiques. Quel accueil dans l'école de la confiance !

De manière expérimentale, certaines classes de 4ème participeront aussi.
Cet outil très peu scientifique permet au gouvernement d'obtenir une soi-disant validation de ses politiques. Les biais dans ces études étant nombreux.

Pour les enseignant·es, on peut voir le danger d'être renvoyé·es à un simple rôle d'exécutant·e. Déjà en CP, le ministère a édité des guides de méthode à suivre pour les enseignant·es. La liberté pédagogique des équipes s'en voit remise en cause. Cette volonté de déprofessionnaliser nos métiers est à mettre en lien avec la faiblesse de nos salaires.

Les élèves entrent ainsi dans le secondaire dans un continuum qui va de ces évaluations jusqu'à Parcoursup, une tentative de transformer en données chiffrées des processus où les relations humaines jouent un rôle important. Cette deshumanisation du rapport des élèves à l'École entraîne du stress, de l'injustice dans la vie des élèves.

Remise en cause de la liberté pédagogique

La CGT Éduc'action revendique l'abandon de ces évaluations. Nous proposons la mise en place de temps de concertation pour que les équipes puissent construire ensemble des outils pédagogiques adaptés à leurs élèves et les moyens pour les mettre en oeuvre en lieu et place de ces outils bureaucratiques.

Laurent IGHEROUSSENE

Maths, le retour ?

1h30 en 1ère générale… Pourquoi et pour quoi faire ? Insuffisante pour une formation de qualité, c'est une option qui a finalement été proposée pour les non-spécialistes. Elle est évaluée en contrôle continu au sein de l'enseignement scientifique sans changer de coefficient ! Les maths représenteront 40% de la moyenne de cet enseignement global.

Avec quels moyens ? Un volant supplémentaire d'heures a été fourni pour assurer ces options, mais au vu du manque de personnel et du caractère tardif de la mesure, le dispositif a été « bidouillé » en interne à partir d'HSA et de BMP, avec des groupes d'élèves variables d'un établissement à l'autre.

Un programme précipité : il prétend apporter *«un socle de connaissance et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données, etc.)»*, sans cohérence véritable avec la seconde, la spécialité maths ou les maths complémentaires. La mesure est *«transitoire»*, avec la réintroduction d'un enseignement de maths obligatoire prévu en 2023.

Conclusion : selon le *Collectif des associations de professeurs et chercheurs scientifiques «les mesures actuellement proposées ne répondent à aucun des problèmes soulevés et risquent même d'aggraver l'insuffisance du vivier scientifique ainsi que les inégalités filles/garçons et les inégalités sociales et territoriales»*.

Rémy REYNAUD et Nadine CASTELLANI

Transfert des adjoint·es gestionnaires aux collectivités

La loi 3DS a franchi une nouvelle étape dans la décentralisation du système éducatif : après les locaux des EPLE puis les personnels TOS, voilà que l'administration des établissements est concernée. Cette loi prévoit en effet que les adjoint·es gestionnaires puissent exercer sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales.

Le prétexte ? Ces personnels gèrent principalement des crédits issus des financements des collectivités et encadrent les travaux des personnels ouvriers et de service, déjà agent·es des collectivités. Quitte à faire, autant que les collectivités récupèrent toute la chaîne…

Attention danger !

Mais ne nous leurrons pas, cette autorité fonctionnelle ne permettra pas une gestion matérielle ou financière plus aisée et/ou plus efficace. Elle ne permettra pas non plus de mettre en place à la demi-pension plus de produits bio et/ou locaux. Elle ne garantira pas que les travaux attendus depuis des mois soient réalisés. Car pour cela, il faudrait que les collectivités dotent les établissements de moyens supplémentaires, valident les bons de commande et les demandes d'équipements.

Les adjoint·es-gestionnaires font leur travail ! À la collectivité de faire le sien !
De plus, ils et elles vont se retrouver dans une position extrêmement complexe, sous la double autorité du·de la chef·fe d'établissement et des services du rectorat représentant l'État et celle des collectivités.

Comment faire face quand les deux interlocuteurs s'opposent ?
L'autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjoint·es-gestionnaires, c'est ouvrir la porte à l'ingérence sur les orientations de l'établissement.
L'autorité fonctionnelle qui donnerait, de manière unilatérale, sans concertation, des objectifs, des instructions, à l'adjoint·e-gestionnaire, se fera sans aucun doute au détriment de sa liberté d'agir pour le bon fonctionnement de l'établissement.

L'intrusion des collectivités dans les orientations, les priorisations organisationnelles et financières sera sources de conflits ou pire encore créera un mal être de personnels d'État qui se sentiront inutiles. Ils ou elles manqueront, peu à peu, de porter un intérêt à l'organisation de l'établissement.

Mais, il existe une brèche pour résister à ce transfert larvé. La loi 3DS prévoit que cette autorité s'exerce seulement si une convention/avenant entre la collectivité et l'établissement est signée. Il n'y a donc pour les conseils d'administration des EPLE qu'une seule chose à faire : BARRAGE pour éviter de créer de la souffrance au travail, un climat scolaire peu serein et générer un dysfonctionnement structurel et organisationnel.

Le seul vote possible de chacun·e des membres du conseil d'administration des EPLE : CONTRE !

Sylvie Aebischer et Karima Mokrani

AESH, les «couteaux suisses» de l'École inclusive ?

Les AESH sont des professionnel·les de l'accompagnement scolaire et ne doivent pas devenir les *«couteaux suisses»* de l'Éducation nationale.

L'administration souhaite étendre les missions des AESH sur les temps scolaires et périscolaires afin de viser les 35h d'accompagnement d'enfant et d'élève. La réponse n'est pas de travailler plus pour gagner plus. AESH est un métier dont le temps complet correspond à 24h d'accompagnement en plus des heures connexes.

Faire plus et avec différents employeurs, c'est installer des conditions de travail hyper-flexibles qui fragilisent la santé, entrainant une perte de sens du métier.
Le nouveau ministre a lui-même reconnu que le projet du double employeur Collectivités/ Éducation nationale était impossible à mettre en œuvre. Les communes ne peuvent se permettre de proposer ce complément aux AESH et préfèrent recourir à des services civiques encore plus précaires mais beaucoup plus rentables puisqu'à disposition pour d'autres tâches dans la collectivité. L'inclusion des élèves en situation de handicap n'est pas un passe-temps. Les AESH ne sont ni animateur·trices, ni éducateur·trices sportif·ves, ni surveillant·es.
Être AESH, c'est exercer un métier à part entière défini et encadré par la circulaire de 2017 très précise sur le cadre des missions. Et on doit en rester là !
La CGT Éduc'action exige l'abandon du projet portant sur le cumul des emplois.

Elena Blond

Stop à l'auto-formation

Cette rentrée scolaire avec le recrutement précipité d'enseignant·es contractuel·les, parfois par *«job dating»*, avec quatre jours de formation avant leur prise de fonction, pose la question de la formation de ces personnels et plus généralement des contractuel·les de l'Éducation nationale.

Le mépris

Le mépris, cette fois affiché, pour les contractuel·les et pour les métiers qu'ils et elles exercent n'est pas nouveau, nombre d'entre eux·elles ont débuté leur carrière sans la moindre formation.

Durant la carrière, les formations sont rares voire inexistantes et lorsqu'un·e contractuel·le est titularisé·e, bien souvent l'institution estime que son expérience professionnelle est suffisante pour une année de stage à temps plein devant élèves.

Hormis une titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les personnels contractuels,

la CGT Éduc'action revendique une égalité entre les personnels, contractuels ou titulaires. Enseigner ou exercer toute autre fonction dans l'Éducation nationale cela s'apprend et il faut donc un accompagnement dès le recrutement.

La CGT Éduc'action revendique un recrutement au niveau licence puis deux années à l'INSPÉ avec une formation progressive et accompagnée pour les personnels d'enseignement d'éducation et Psy-EN.
Tout reste donc à faire en matière de formation pour les contractuel·les et face au mépris de l'institution exigeons de réelles formations pour des personnels sans lesquels l'École ne pourra fonctionner.

Jean-François PETIT

CDisation des AEd

Le décret est loin de marquer la fin de la précarité pour les nombreux·euses AEd qui sont recruté·es. Certes, ils·elles pourront peut-être accèder aux prêts bancaires, avec un *«emploi»* pérenne, mais avec des salaires très insuffisants, à peine plus du SMIC.

Les futures évolutions de carrière sont pour le moment bien hypothétiques. On parle de possibles rendez- vous de carrière tous les 3 ans avec évolution du traitement. On pourrait alors craindre les éventuelles pressions, le chantage au·à la *«bon·ne AEd de service»*, poli·e et serviable. La maltraitance dont certain·es subissent déjà les effets au quotidien engendre des dégâts.

Une *«avancée historique»*, mais quelle réalité ?

Exiger un véritable statut pour les AEd

Mettre entre les mains des chef·fes d'établissement leur évaluation et l'évolution de leur carrière est dangereux. Nous avons déjà vu des académies zélées mettre en place des contrats de 6 mois pour mieux tenir leurs *«pions»*. Quelles suites ?

Les cooptations, le copinage, les obligations et les servitudes qui peuvent en découler ? Les RPS vous connaissez ? Pire, certain·es CPE auraient dérogation pour faire ces entretiens à la place des patron·nes.

Les CPE refusent ce rôle managérial que l'administration essaie de leur faire prendre : nous ne sommes pas des chef·fes de service mais les animateur·trices des équipes en vie scolaire.

La CGT Éduc'action demande à ce que les CCP se saisissent des évolutions de carrière et des avancements d'échelon.

Dans certaines académies, des quotas ont été évoqués : pas plus de X AEd CDIsables. **La CDIsation reste une possibilité mais n'est pas un droit opposable au bout de 6 ans de signer un nouveau contrat en CDI.**
Comment expliquer à un personnel qui a bien été utile pendant ces 6 années qu'il est maintenant inutile ? De ce fait, à la rentrée, nous constatons que beaucoup n'ont pas pu accéder au CDI et se retrouvent au chômage. Dans une époque de pénurie des personnels, cela est choquant.

La CGT Éduc'action revendique la création d'un nouveau statut de personnels de vie scolaire, d'éducation et d'animation. Leurs missions y seraient construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires.

La CGT Éduc'action revendique également une véritable grille indiciaire revalorisée : agent·es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant à nos repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire. **Pour les étudiant·es, nous revendiquons un statut amélioré avec des horaires aménagés et un droit à la formation renforcé.**

La CGT Éduc'action se tiendra aux côtés des floué·es de la CDIsation pour faire entendre leurs voix.

François QUINCHEZ

*Réf. : décret N°2022-1140 du 9 août 2022

L'École occupe le devant de l'actualité. Les médias semblent découvrir les difficultés auxquelles l'École fait pourtant face depuis des années et sur lesquelles les syndicats alertent en vain dans l'indifférence générale. De nombreux·euses observateur·trices, journalistes ou parents d'élèves constatent les effets néfastes des politiques libérales qui ont dévalorisé le salaire des personnels, œuvré à la perte de sens du métier et dégradé les conditions de travail et d'étude, touchant sensiblement les classes populaires avec la remise en question de l'Éducation prioritaire.

Dossier coordonné par Nadine CASTELLANI et Christine PAU

Redonner du sens

Peu de citoyen·nes mettent en corrélation leurs votes (successifs) et leurs conséquences sur le service public. De très nombreux postes sont vacants, le métier n'attire plus. Mais une majorité ne réclame-t-elle pas des baisses d'impôts ? Or aujourd'hui, c'est bien l'École publique et les valeurs qui s'y rattachent qui sont en danger. Au-delà des économies budgétaires, l'attaque est idéologique.

L'École était l'une des dernières parts de marché à échapper au Capital et celui-ci compte bien mettre fin à cet état de fait. Preuve en est, E. Macron a présenté la libéralisation et la mise en concurrence des écoles comme un vecteur de réussite des élèves affirmant vouloir étendre l'expérience dite *«marseillaise»*. Qui peut croire à cette fable ? Ce que nous avons constaté, c'est une dégradation de l'École publique, à l'image de l'Hôpital.

Des usager·ères maltraité·es finissent par fuir dans le privé, pensant y trouver de meilleures conditions d'étude pour leurs enfants ; un abandon des pouvoirs publics qui prônent *«l'innovation», «les projets»*, comme uniques réponses au délitement.

Chacun·e a pu constater les dégâts en cette rentrée. Postes vacants, personnels vacataires non formés, équipes de direction en perdition, personnels reprenant le travail la boule au ventre… Des enseignant·es, par exemple, qui en plus de revendiquer une hausse urgente des salaires, réclament de pouvoir exercer sereinement un métier qu'ils et elles ont majoritairement choisi et aimé, mais qu'un nombre non négligeable souhaite aujourd'hui quitter, parce qu'ils·elles disent en avoir perdu le sens.

Nous avons la sensation de voir le paquebot couler et c'est un crève-cœur pour quiconque milite pour le progrès social.

Pourtant, tout n'est pas perdu. Nous nous devons de continuer à expliquer, argumenter ; de faire grève pour faire aboutir nos justes revendications : un Service public d'Éducation de qualité, où élèves et personnels sauraient trouver l'épanouissement et la satisfaction du travail bien fait. Un Service public qui donne des perspectives à ceux et celles qui y étudient et qui y travaillent. Car, qui sème le mépris, récolte la colère….

Christine PAU.

Les profs manquent à la pelle

Avant le jour de la rentrée, il est difficile de se projeter sur le nombre de classes qui vont se retrouver sans enseignant·e, les 4.000 annoncé·es dans les médias sont sûrement loin du compte. La faute à qui ? À quoi ?

Tout d'abord, les concours de recrutement des enseignant·es ont été un échec total, le gouvernement n'a pas anticipé, préférant privatiser et contractualiser au maximum … La précarité des enseignant·es ne cessent de croître (et ce, de façon inversement proportionnelle à la reconnaissance, qu'elle soit pécuniaire ou professionnelle…).

Recruter, former

À cela il faut ajouter les démissions qui, chaque année, se multiplient. Environ 2000 en 2018, et le nombre est en augmentation constante depuis. Las, pas de chiffres officiels en corrélation avec ce que nous constatons sur le terrain.

Certain·es enseignant·es de l'Éducation nationale jettent l'éponge. Pour beaucoup, c'est une accumulation d'angoisse, de travail et de frustration.

Pourtant les solutions existent : concours positionnés en fin de licence, formation de 2 ans avant d'être face à une classe, titularisation sans conditions de concours ni de nationalité des contractuel·les. Ces revendications nous les rappelons inlassablement, et l'actualité nous donne raison sur la nécessité de revoir la façon de travailler, de vivre son métier par une formation qui durera évidemment plus de 4 jours…

Le ministre N'DIAYE l'a dit : 4 jours de formations pour les contractuel·les afin de les aider à prendre en charge les classes. Quel manque de respect de la part de l'institution ! Peu importe l'ancienneté, les contractuel·les sont les oublié·es de la formation.

La problématique de la formation nous la connaissons déjà pour les étudiant·es stagiaires fonctionnaires, et depuis deux ans, ce sont aussi les étudiant·es alternant·es qui y sont confronté·es. Ce sont nos collègues, les charges sont les mêmes que les nôtres, mais là où notre expérience nous aide, elles et ils sont abandonné·es par l'institution, ou presque…

Tout va bien dans le meilleur des mondes ?

Déjà, les *«spécialistes»* donnent leur point de vue, et commencent le travail de retape : *«on devrait relativiser, l'école continue à fonctionner.»* (Claude LELIEVRE, historien de l'Éducation, Marianne du 31/08/2022).

Le ripolinage, compétence acquise par le gouvernement, fait son œuvre, notre mission de syndicaliste sera de nouveau de faire la lumière sur ces poncifs qui ont la vie dure.

Non, tout ne va plus bien depuis des décennies, et être au plus près des collègues pour les aider est la première étape, mais **retrouver le sens du collectif** sera le plus dur dans un monde tourné vers le culte de l'individualisme.

Pourtant c'est la seule solution pour réussir à gagner, et il n'y a aucun doute que nous y arriverons.

Jean-Baptiste DELGENES

Revaloriser les salaires pour reconnaître les métiers

Alors que l'inflation a atteint les 6,8% en août 2022[1], le niveau du SMIC a seulement augmenté de 2,01% au 1er août et la valeur du point d'indice dans la Fonction publique de 3,5% au 1er juillet.

Le décrochage des salaires par rapport à l'inflation reste donc une réalité. Depuis 2000, les agent·es de la Fonction publique ont perdu 20% de pouvoir d'achat et depuis 2010, le gel du point d'indice, correspond à 13% de perte. De plus, on assiste à un tassement des grilles salariales et donc à un appauvrissement des personnels.

Un des indicateurs éclairant c'est l'observation des salaires par rapport au SMIC, pour se rendre compte du *«déclassement»* subi par l'ensemble des agent·es, ce qui contribue à une perte d'*«attractivité»* des métiers.

Une augmentation immédiate des salaires

- Ainsi, un·e agent·e de catégorie C est aujourd'hui recruté·e au niveau du SMIC alors qu'il·elle l'était 3% au-dessus en 2000.
- Pour la catégorie B, le premier échelon correspond au niveau du SMIC, alors qu'il se situait 14% au-dessus en 2000.
- Dans la catégorie A, les attaché·es sont rémunéré·es à hauteur de 11% au-dessus du SMIC contre 37% en 2000. Ce n'est pas un hasard si 25% d'entre eux·elles quittent l'Éducation nationale 5 ans après leur nomination.
- Chez les enseignant·es, un·e certifé·e commençait, il y a 25 ans, à 1,55 fois le SMIC pour finir à 3,52 fois le SMIC. Aujourd'hui, le démarrage de la carrière est à 1,1 fois le SMIC et la fin de carrière à 2,33 alors que le recrutement s'effectue à un niveau Bac+5 et non plus à Bac+ 3.

Ni le PPCR, ni le RIFSEEP n'ont inversé la donne contrairement à ce que certaines organisations syndicales ont pu penser. Bien au contraire, **ces deux dispositifs ont renforcé les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.**

D'ailleurs, le métier le plus féminisé de notre ministère, AESH, *«court»* toujours après le SMIC. Avec la nouvelle grille de salaires, après 30 ans de carrière à temps partiel, un·e AESH gagnerait 1015 € !
Le compte n'y est donc pour personne et c'est pourquoi les salarié·es, notamment les personnels de l'Éducation nationale continuent de revendiquer légitimement des augmentations immédiates de leur traitement.

Face cette situation, la CGT Éduc'action a des propositions :

- une augmentation immédiate de 400 € pour tou·tes ;
- un SMIC à 2000 € brut ;
- une augmentation de 10% de la valeur du point
- d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures, et son indexation sur l'indice des prix à la consommation ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière ;
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire ; la titularisation de tous les personnels précaires sans conditions de concours ni de nationalité.

Nadine Castellani Labranche

(1) source INSEE

Reconstruire l'Éducation prioritaire

Mise en œuvre dans les années 80, la politique d'Éducation prioritaire avait vocation à corriger les inégalités scolaires qui naissent des inégalités sociales. Fréquemment remise en question, réformée, laboratoire d'expérimentation mais aussi lieu privilégié de mobilisation, où en est l'Éducation prioritaire ?

Des réseaux REP et REP+ maintenus… mais affaiblis.

Si la mise en place des REP+ en 2014 s'était soldée par des moyens en plus en collège (heures, primes, pondération horaire à 1.1…), ceux-ci se sont érodés. En REP/REP+, les effectifs d'élèves ont augmenté, si bien que la différence avec les établissements *«non prioritaires»* devient marginale.
Dans les écoles REP/REP+, si la réduction des effectifs en CP et CE1 est une avancée, elle s'est faite à moyens constants dans des locaux souvent inadaptés et s'est traduite par une pression sur les effectifs ailleurs.

Toujours pas d'Éducation prioritaire en lycée :

En 2014, les lycées sont sortis de l'Éducation prioritaire qui devait se limiter à *«la scolarité obligatoire»*, comme si la difficulté s'arrêtait là ! Si des mesures de sauvegarde (primes, points de mutations…) ont été maintenues, les moyens ont là aussi fondu.

Une démultiplication des «dispositifs» sans efficacité

En 2020 apparaissent les *«Contrats Locaux d'Accompagnement»* (CLA). Ceux-ci, d'abord censés remplacer les REP (avant rétropédalage), sont finalement venus se surimposer. Ils ne s'appliquent pas à un établissement ou une école suivant des critères sociologiques, mais à des classes en particulier suivant une articulation entre des critères (assez flous) et la proposition de projets par les équipes. Donc une inégalité entre élèves d'un même établissement et du saupoudrage. Sans parler de l'introduction du pilotage par objectif.

Une multiplication de dispositifs flous

En parallèle se sont développées les *«cités éducatives»*. Ne nous y trompons pas : si elles s'adressent à des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) ayant un collège REP+ comme tête de pont, elles ne sont qu'une initiative interministérielle visant à mettre en relations divers acteurs publics et privés (préfecture, Éducation nationale, communes, associations…), et, en réalité, à ouvrir des marchés pour des entreprises de soutien scolaire ou d'insertion à partir de financements publics.

De l'aveu même des porteur·euses du projet, l'objectif est simplement que *«tous ces acteurs se parlent pour créer des pratiques communes qui pourront perdurer dans le temps»*. Sacrée politique d'Éducation prioritaire !

Prime REP+ : la dernière tranche de cette prime (1000 euros/ an) est variable et donnée, non pas individuellement mais par établissement à partir de critères tels que les vacances apprenantes, cordées de la réussite… Encore un pilotage par objectif.

Rémy Reynaud

Des nouvelles du collectif santé et conditions au travail de la CGT Éduc'action

Repères revendicatifs

Le collectif a animé la rédaction des repères revendicatifs santé et conditions de travail. Ceux-ci seront amendés par les SDEN jusqu'au vendredi 23 septembre, pour être votés au CNU de fin septembre. Ainsi, nos repères seront prêts en vue des élections professionnelles de décembre et constitueront une base sur laquelle échanger avec les collègues.
Le collectif poursuivra l'écriture de ces repères dont la troisième partie sera étudiée au CNU de mars 2023.

En effet, le choix a été fait de scinder l'écriture de nos repères pour produire un texte qui aborde aussi la stratégie syndicale, enrichi des débats issus du CNU et de l'expérience des camarades élu·es CSA. On y trouvera de nombreux principes de base et éléments très pratiques pour l'action syndicale quant à la question de la santé au travail.

Formations

Le collectif continue parallèlement à proposer des formations sur la santé et les conditions de travail. Elles évolueront cette année au regard du retour d'expériences et afin de mettre, davantage encore, les contenus et la forme en cohérence et de les rendre ainsi encore plus interactives. Les militant·es ont besoin de s'outiller sur ces questions et de les faire vivre. Il est essentiel de questionner l'ensemble des conditions de travail pour observer les incidences sur la santé.

Une rentrée chargée

Pour programmer une de ces formations dans votre SDEN ou votre union académique, il suffit de contacter le collectif à l'adresse :
conditionsdetravail@cgteduc.fr.

À terme, chaque SDEN devrait pouvoir animer une formation auprès de ses adhérent·es et de ses collègues.

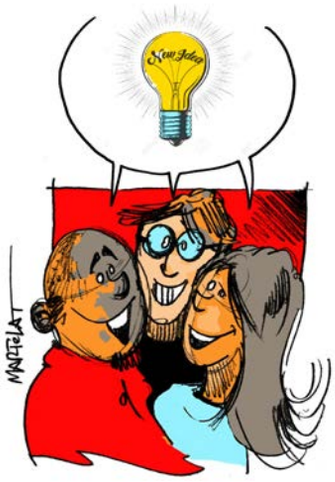

Fiches pratiques

Enfin, le collectif proposera dès le mois de novembre, des fiches pratiques facilement utilisables sur les thématiques abordées dans les repères : AT-MP, handicap, médecine du travail... À ce sujet, nous sommes toujours ouvert·es aux demandes afin de prioriser les thématiques de dossiers. Il s'agira de doter les militant·es d'outils simples et efficaces à l'image du dossier *«Droit de retrait»*, pour répondre rapidement à une situation donnée. Ces fiches reprendront ce que la loi prévoit, ce que sont les pratiques des différentes académies et les actions des différents syndicats, ainsi que ce que nous revendiquons en la matière.

Pour construire ces supports, nous adopterons la même méthode que celle mise en œuvre pour le dossier «Droit de retrait» et l'écriture des repères. Nous ouvrons le groupe à des camarades qui ont développé une expertise dans ces domaines, notamment sur le plan de l'action syndicale.

Ainsi, le collectif Santé et conditions de travail commence cette nouvelle année avec entrain : des projets qui avancent, des perspectives enthousiasmantes et un collectif de travail à l'image de ce que nous revendiquons.

À très vite dans vos départements.

Le collectif santé et conditions de travail

Tonnerre de Brest !

Ce juron favori du capitaine Haddock trouve pleinement à s'appliquer à une décision récente du tribunal administratif de Rennes (23 juin 2022, n°s 2001183 et 2001184)

Un secrétaire administratif dans un collège de la pointe du Finistère peut-il s'exprimer, sans se faire sanctionner pour avoir publiquement critiqué la suppression annoncée de son poste ?

Une erreur d'appréciation condamnée

Le rectorat de Rennes, ayant peu apprécié l'écho médiatique et le soutien des élus locaux à notre camarade mobilisé, avait décidé de le sanctionner au portefeuille. L'*«insurgé»* fut privé, prétendument aux motifs du *«devoir de réserve et de neutralité»*, du versement du complément indemnitaire annuel (CIA) et de la revalorisation du montant de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) alors que son évaluation annuelle individuelle avait été particulièrement élogieuse.

Sur le conseil et le soutien de son syndicat, il a saisi le tribunal administratif et demandé l'intervention du défenseur des droits.
L'agent, pour s'être exprimé dans la presse locale, dans le contexte présidant à l'éventuelle transformation de son poste, avait déclaré que : «*le chef d'établissement est le commandant et moi la tour de contrôle, comment ça marche sans tour de contrôle ? Ce serait comme un bateau sans instruments de navigation*».

Le Défenseur des droits, autorité administrative indépendante, ne perdant pas la boussole, a souligné qu'une telle expression «*ne présentait aucun caractère injurieux, violent ou outrancier*» et que le fonctionnaire «*ne paraît ainsi avoir méconnu aucune règle ou principe en participant au mouvement de protestation*».

Pour le tribunal administratif, l'administration a clairement heurté un récif et, à ce titre, est allée droit vers un naufrage. Dans le langage des juges administratif·ves, c'est une «*erreur manifeste d'appréciation*». Aussi la décision par laquelle le recteur de l'académie de Rennes a refusé le versement du CIA et la revalorisation du montant de son IFSE révèle l'intention, fautive, de l'administration de sanctionner la vigie.

En conséquence, la juridiction a enjoint au recteur de procéder à la réévaluation de l'IFSE et de verser le CIA pour l'année considérée, et très exceptionnellement, a condamné l'administration à verser une indemnité, au titre du préjudice moral, de 1 000 euros.

Touché coulé pour le rectorat dans cette bataille navale dans la rade de Brest.

Philippe PÉCHOUX

GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) : le décret n° 2022-1101 est paru au Journal officiel du 2 août 2022. Cette mesure, automatique, est sensée compenser, pour certain·es agent·es dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, la perte de pouvoir d'achat résultant de l'inflation entre 31 décembre 2017 et 31 décembre 2021. Calculateur disponible sur le portail de la Fonction publique

Plan d'action ministériel :

18 mois après la signature du plan national d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences, les organisations syndicales et le ministère ont fait un premier bilan.

Autant dire que la réunion aurait pu être très rapide, tant il est misérable : aucun bilan chiffré des cellules d'écoute, qui ne sont pour la plupart pas opérationnelles car le décret n'est pas paru ; nous attendons aussi la publication d'un guide pour lutter contre les VSS, à destination des personnels d'encadrement. Concernant l'accès aux postes à responsabilité le ministère nous vend des tutorats. Non, les femmes ne se sentent pas illégitimes à prendre des responsabilités, c'est bien l'organisation du travail qui les empêche de postuler ou de passer des concours.

Passer à du concret !

Nous continuons d'entendre des annonces sur l'augmentation du système indemnitaire, alors même que le ministère reconnaît qu'il est source de discrimination. **La CGT Éduc'action continue à revendiquer l'enveloppe nécessaire pour le rattrapage salarial en cas de discrimination avérée**.

Sandra GAUDILLÈRE

Planning familial, à défendre

Depuis plus de 65 ans, le Planning familial, milite pour le droit à la contraception, à l'avortement, pour l'égalité des droits, et combat toutes les formes de discrimination. Nombre de personnes y ont trouvé écoute, aide, assistance, soins…. Cet accueil inconditionnel ne peut être remis en cause par la haine de partis et mouvements réactionnaires. Les droits sexuels sont des droits fondamentaux et au-delà d'une question prioritaire de santé publique, il s'agit bien d'autonomie, de liberté, d'indépendance, dans le respect des différences. La CGT Éduc'action affirme son soutien au Planning familial et appelle ses militant·es à soutenir les actions qu'il défend.

Sandra GAUDILLÈRE

Avis de naissance : collective 30 - 48

Le SDEN (Lozère et Gard) a créé le 13 juin 2022, un collectif non mixte, constitué de femmes syndiquées et militantes à la CGT Éduc'action. Notre première rencontre a eu lieu à la Bourse du Travail à Nîmes. C'est avec enthousiasme que nous avons échangé et arrêté trois objectifs.

La Collective a pour but de diffuser des idées et des ressources féministes. La Collective a pour but de militer pour l'égalité Femmes-Hommes dans le monde du travail (à quand l'égalité salariale ?), syndical et sociétal. La Collective a aussi pour but de mener une réflexion sur nos champs d'action et sur les outils dont les femmes pourraient s'emparer pour prendre pleinement leur place dans la lutte pour un monde plus égalitaire.

Nous avons commencé à élaborer le contenu d'une journée de formation. Nous prévoyons d'organiser des

actions pour le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes et pour le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, afin que ces journées portent haut et fort notre colère, notre lassitude et notre volonté de changer la société.
Cette première journée fut constructive, dense et chaleureuse. Longue vie à notre Collective !

CORINNE TRESSIÈRES POUR LA COLLECTIVE 30 - 48

Le droit à l'IVG, un droit fondamental

Le 24 juin la Cour suprême des États-Unis a révoqué l'arrêt Roe vs Wade de cette même cour et datant de 1973, permettant aux femmes de mettre fin à une grossesse en respect du 14e amendement.

Les juges ont remis en cause le droit des femmes à interrompre une grossesse, arguant que la décision Roe vs Wade avait court-circuité le processus démocratique : en permettant aux femmes de disposer de leur corps, la haute juridiction avait omis de demander leur avis à tou·tes les américain·es, État par État.Désormais ce sont 13 États qui ont d'ores et déjà interdit l'avortement, avec certaines *«tolérances»* dans certains. D'autres ont voté des restrictions (délai à 6 semaines). Heureusement certains ont au contraire renforcé le droit à l'IVG.

Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être garanti partout dans le monde ! Il y a urgence à inscrire le droit à l'IVG dans la charte européenne des droits fondamentaux !

Sandra Gaudillère

Dégel du point d'indice

Acculé par l'inflation galopante, le ministère de la Fonction publique a été obligé de concéder enfin un dégel du point d'indice à hauteur de 3,5% applicable au 1er juillet 2021. Après des années de gel du point d'indice, cette mesure a été annoncée par le gouvernement comme historique. Foutaise !

Très loin du compte !

Cette concession du pouvoir, arrachée par la pression des organisations syndicales et des personnels, est très loin d'être suffisante. **La mobilisation pour un nouveau dégel à hauteur des pertes subies par les agent·es public·ques doit être au cœur des mouvements de l'année à venir.** C'est d'ores et déjà un mot d'ordre fort pour la grève du 29 septembre !

Les chiffres de l'inflation permettent de réaliser l'entourloupe du gouvernement. L'INSEE a annoncé fin août que les prix à la consommation avaient augmenté de 5,8% sur l'année écoulée.

L'inflation annuelle sur la zone euro est estimée par Eurostat à 9,1%. Autrement dit le ministère de la Fonction publique a une fois de plus arnaqué les fonctionnaires : **le dégel ne permet même pas de compenser l'augmentation des prix. La preuve, la hausse des prix** des loyers est elle aussi de 3,5% !

Au-delà de l'année 2022, **les pertes de pouvoir d'achat sont énormes.** La CGT Fonction publique a chiffré la perte de pouvoir d'achat subie par les agent·s public·ques depuis le gel du point d'indice en 2010 : elle est de 12,34%. Autrement dit, un·e certifié·e classe normale en fin de grade perd 403€ bruts par mois. La désindexation du point d'indice sur l'inflation a des conséquences lourdes à long terme : depuis le 1er janvier 2000, la perte de pouvoir d'achat est de 22,2% pour les fonctionnaires ou 700€ bruts mensuels pour un·e certifié·e classe normale en fin de grade ! Il est urgent de réindexer le point d'indice sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 1982 !

La CGT revendique un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat avec un dégel du point d'indice à hauteur de 10% au 1er janvier 2022 puis l'indexation du point sur l'inflation !

Sylvie Aebischer

Élections professionnelles en décembre 2022

Une date qui parait lointaine et pourtant dès cette rentrée les électeurs et électrices seront confronté·es aux premières étapes pour mener à bien leur vote de décembre.

Ce mois de septembre, en tant que syndiqué·es, doit nous permettre d'informer les collègues de l'importance d'une élection qui donnera au président Macron et à son ministre de l'Éducation nationale, le niveau de contestation de leur politique libérale.

La CGT Éduc'action, depuis les dernières élections de 2018, s'est renforcée en nombre d'adhérent·es. Chaque syndiqué·e est un point d'appui pour conforter notre représentativité, parce qu'il·elle est candidat·e, parce qu'il·elle participera à la campagne électorale, ou enfin parce que l'information et l'affichage seront réalisés dans son établissement.

Chaque étape compte !

À partir du **13 octobre**, chaque électeur·trice pourra ouvrir son *«espace élection»* pour vérifier son inscription sur les listes électorales et les scrutins qui lui sont associés. Cela se fera depuis un lien reçu sur les boites email professionnelles. Nous vous conseillons donc d'être attentif·ve et de vous préparer à recevoir cet email … Pas de boite pleine et un œil sur les SPAM ! La période de recours pour se faire inscrire sur la liste électorale s'ouvrira à partir de cette période jusqu'au 24 octobre. Membres de la CGT Éduc'action, nous devons vérifier et proposer notre aide aux personnels non-titulaires souvent oubliés des listes électorales, pour qu'ils et elles puissent exprimer leur voix.

Si votre espace électeur·trice a été ouvert, vous êtes donc dans la situation de pouvoir recevoir entre **le 7 et le 18 novembre**, votre notice de vote en main propre, ou par courrier dans les situations d'activités particulières. Elle vous permettra alors de produire votre **vote entre le 1er décembre et 8 décembre 2022.**

En **novembre**, là aussi, il faudra donc vérifier, que les notices soient bien distribuées à tous les personnels de l'établissement : enseignant·es, AEd, AESH, non-titulaires, agent·es administratif·tives …

En septembre :
j'informe
En octobre :
j'ouvre mon espace électeur
En novembre :
je reçois ma notice de vote
En décembre :
Je vote CGT Éduc'action

Avec l'expérience, ce précieux sésame est souvent perdu ou jeté au moment de produire le vote. Nous avons donc la responsabilité de bien ranger le nôtre, voire de le prendre en photo à l'instant où nous le recevons et d'inviter les collègues à faire de même.

Dès septembre, syndiqué·e à la CGT Éduc'action, j'entre en campagne, j'interviens pour moi-même et mes collègues, dans toutes les phases de ces élections pour **construire par le biais des résultats aux élections, le rapport de force contre les idées libérales qui détruisent l'École.**

Claude CADOT

«Feuille de route» du gouvernement Macron/Borne

Un nouveau coup porté à la population

Les législatives n'ont rien changé sur le plan des réformes drastiques imposées par le gouvernement.

Le ministre de la santé, François Braun, médecin et patron du premier syndicat des urgentistes est, clairement, plus du côté de la direction de l'Hôpital public et des gouvernant·es, que de celui des soignant·es et patient·es. La mise en place d'une régulation des visites aux Urgences, avec, d'abord un appel au 15 (SAMU), sous prétexte d'abus de soins de *«bobologie»*, entrave l'accès aux soins du service public hospitalier et évite de créer les postes nécessaires.

Pouvoir d'achat, salaires, pensions

L'exécutif a mis en place des aides et des mécanismes d'indexation, **nettement insuffisants,** pour limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages. La Première ministre assure que les Français·es ne se serreront pas *«trop»* la ceinture, en dépit d'une inflation à 5,5% en 2022. Une revalorisation de 4,4% pour les pensions, minima sociaux, allocations de solidarité aux personnes âgées et aide au logement.

Un rattrapage de 3,5% pour le traitement des fonctionnaires. Des mesures pour amortir la flambée des prix de l'énergie (gaz, électricité, carburants), prime (6 000 €) pour l'acquisition d'un véhicule électrique : le compte n'y est pas…
Le gouvernement refuse de revaloriser de façon significative le SMIC et les retraites. Le niveau maintenu des pensions est un gros mensonge.

On constate une dégradation continue depuis plus de 30 ans, et surtout depuis 2008. Les pensions étaient revalorisées au 1er janvier, dans le cadre de la Loi de finances mais les gouvernements successifs (Sarkozy, Hollande, Macron) n'ont cessé de décaler les dates, lésant encore plus salarié·es et retraité·es.

Les fortunes des milliardaires explosent : plus de 200 milliards pour les 5 plus grandes fortunes de France et pendant ce temps, la majorité des Français·es a du mal à boucler les fins de mois.

Faire avancer le progrès social

À Madine, en mai dernier, la conférence SNR a réuni 54 retraité·es de la CGT Éduc'action : situation générale, guerre en Ukraine, montée de l'extrême droite, laïcité, bien vieillir et continuité syndicale – autant de sujets qui révèlent la *«cohérence»* de ceux·celles qui volent les richesses du monde à ceux·celles qui les produisent.

L'appel de la conférence, tout en actant la Nupes, souligne le fait que ce sont les luttes pour les revendications sociales et contre l'extrême droite, les deux s'alimentant, qui feront avancer le progrès.

Les retraité·es seront dans l'action en septembre à commencer par la journée interprofessionnelle et intergénérationnelle à l'appel de la CGT le 29 septembre.

Jacky Milaguet SNR

Michèle SCHIAVI & Bertrand VERHAEGHE

Michèle et Bertrand partent à la retraite au premier janvier. Elle et il ont participé depuis 2012 à l'évolution du PEF. Voici leurs témoignages de ces années passées au PEF dans un entretien croisé.

Michèle : Je suis PLP lettres-histoire, j'ai passé le concours en 85 juste avant mon divorce, sans savoir ce qu'était un lycée pro ! Je fais partie du collectif communication, dont le PEF est un élément, et en plus je cumule ! Je suis élue CAPA et CAPN, responsable à l'organisation du SDEN 75, co secrétaire Paris, élue à la CE nationale jusqu'en 2024.

Bertrand : Je suis PLP arts appliqués, c'est mon frangin qui m'a inscrit au concours après deux années de prépa ENS, parce que je galérais. J'ai adhéré en 85 à la CGT et j'y suis resté. Je suis élu CAPA, secrétaire académique et activiste au pôle communication.

Michèle : Ha comme moi, j'ai adhéré en 85 aussi, mais mon lycée était un désert syndical et c'est en revenant à Paris que Patrick Désiré m'a conseillé de me resyndiquer ! Avant je mettais mon lycée en grève sans être syndiquée !

Michèle : Au congrès de 2011 à Guidel, je rencontre Pauline et lui dis que j'ai déjà fait de la correction de thèses et de romans et que ça m'intéresse beaucoup de rejoindre l'équipe du PEF. En 2012, le projet est validé par le bureau et je rejoins l'équipe.

Bertrand : À Guidel j'ai porté pour mon académie le premier accord avec la FSU pour des élections professionnelles et, alors que la résolution *«unité et unification»* allait dans le sens de notre accord, j'ai vécu un véritable traumatisme car la contradiction était très violente. Pourtant, lors de la soirée soro-fraternelle, nous avons envisagé que je travaille la refondation de la maquette en tant que graphiste. Trois ans après, naissait le nouveau PEF !

Bertrand : Mon activité n'a pas cessé d'augmenter dans le travail de graphiste et de maquettage en collaboration dans un premier temps avec Annie Balbach[1], puis avec Christine Jarry-Arend[2], avec des outils graphiques en perpétuelle évolution.

Michèle : Je relis et je corrige et on m'appelle madame Ciseaux parce que je coupe efficacement et sans scrupules les articles trop longs ! Et puis moi aussi mon activité n'a fait que s'amplifier puisque je corrige toutes les diffusions numériques ou papier.

Michèle : Je suis vraiment contente de prendre ma retraite à 67 ans, je souhaite longue vie au PEF en espérant que les rédacteurs et rédactrices suivront enfin réellement les consignes données à la commande ! Mais j'assurerai le tuilage !

Bertrand : À 62 ans et dans le contexte des réformes à venir, je me sens un peu privilégié de partir à la retraite. Je resterai toujours fidèle à la CGT, et à mes engagements pour le PEF jusqu'à mon remplacement. Je regretterai ce travail collectif avec les copines du PEF et les combats menés pour que le BU accepte chaque Une.

Michèle : Moi aussi, je regretterai l'équipe !

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

1- Annie Balbach, secrétaire administrative de la CGT Éduc'action de 1979 à 2017;
2- Christine Jarry-Arend, secrétaire administrative de l'UFSE de 1996 à 2016 et de la CGT Éduc'action de 2016 à ce jour

Plus un·e gosse à la rue !

Chaque matin en France, des enfants vont à l'école après avoir passé la nuit à la rue. Une situation intolérable.

Le recours à l'hôtel

Paradoxalement, le fait d'être en famille peut devenir un obstacle à la mise à l'abri en raison du manque de places d'hébergement compatibles avec la composition familiale… Le recours aux nuitées hôtelières, plus de 70000 actuellement, est devenu la principale réponse apportée aux demandes de personnes en famille.

Respecter l'unité familiale

Or, l'hôtel est inadapté à la vie de famille et ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux des enfants qui y vivent. Le mal-logement pèse sur la vie quotidienne des enfants et affecte leur vie sociale, familiale, sanitaire et scolaire, mais aussi leur avenir en fragilisant leur développement et perturbant leur insertion socioprofessionnelle future. C'est la double peine dès le plus jeune âge.

Des collectifs se mobilisent

Face à ces manquements, des collectifs, dont RESF, se mobilisent dans plusieurs villes de France auprès des élèves sans domicile et de leurs familles.

À Lyon, le collectif Jamais sans toit en est déjà à sa centième occupation en sept ans. Depuis 2014, près d'une soixantaine d'établissements ont servi de refuges temporaires à plus de 450 enfants, sans toutefois parvenir à répondre à l'ensemble des besoins : malgré leur action, en plein hiver, 94 enfants sont toujours à la rue dans la métropole lyonnaise. À Strasbourg, un collectif d'enseignant·es et parents a fait de même. Un peu partout en France, souvent de façon informelle, des initiatives citoyennes cherchent des solutions en urgence.

En laissant ses enfants à la rue, la France ne respecte pas la convention internationale des droits de l'enfant et le code de l'action sociale et des familles qui

prévoit que *«toute personne en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence»*. S'agissant des personnes étrangères, cet accès à un hébergement n'est pas subordonné à une condition de régularité du séjour.

Cette situation ne peut plus durer

Face à cette situation un réseau citoyen d'alerte et d'entraide a été créé pour les familles d'enfants sans domicile permettant d'exercer une vigilance collective, d'interpeller les pouvoirs publics et de faire respecter le droit inconditionnel à l'hébergement et au logement, afin de s'assurer qu'aucun·e enfant ne soit plus forcé·e de passer la nuit dehors.

Pour plus de renseignements et pour celles et ceux qui auraient la volonté de créer un collectif local : **https://www.eleves-sans-toit.fr**

On trouvera dans les ressources un toitoriel très utile (40 pages de conseils permettant d'identifier les situations, d'orienter les familles vers les démarches d'accès au droit, de monter un collectif de soutien, de recenser des moyens d'action et de médiatisation) et des formations, notamment à Paris les 15 et 26 octobre, à destination des familles et équipes enseignantes.

Frédéric Moreau

C

C comme... conquis

Acquis, dû, ... bien des mots existent pour désigner ce que les salarié·es pourraient appeler les droits collectifs qu'elles et ils ont obtenus.

Passons sur le terme dû qui est le corollaire des privilégié·es que nous serions. Insistons sur le terme acquis. R. Vaneigem, en 2004 dans *«Modestes propositions aux grévistes»* écrivait : *«les services publics et les acquis sociaux, arrachés de haute lutte par des générations d'ouvriers et d'employés, ne résultent pas d'une grâce providentielle. Ils ne sont pas la propriété de l'État. Ils appartiennent à l'ensemble des citoyens»*. Il réagissait à cette petite musique selon laquelle les luttes n'auraient pas seules permis le progrès social et donc les acquis sociaux. Est souvent mise en avant la loi de 1841 de limitation du travail des enfants décidée par le libéral F. Guizot. Mais des luttes existaient pour gagner cet acquis social ; c'est par les luttes que cet acquis social fut appliqué car le patronat ne goûtait guère cette perte de main-d'œuvre ; l'exposé des motifs fait référence à la nécessité... d'influer la fécondité des familles ouvrières. Les enfants ne sont plus une source de revenu, mais uniquement des bouches supplémentaires à nourrir, les parents pauvres sont incités à limiter les naissances.

Conquérir face au capitalisme

Les acquis sociaux apparaissent comme une galaxie de droits menacés dirions-nous, dépassés disent les gouvernements et le patronat. La CGT n'est pas une organisation syndicale figée dans des acquis ou des droits ultimes qu'il faudrait défendre. C'est une organisation syndicale qui revendique et donc qui lutte. Nous nous référons à la double besogne de la Charte d'Amiens :

«Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit

- la coordination de efforts ouvriers,
- l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'amélioration immédiate, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme :

- il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ;
- il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.»

Si nous luttons, c'est que nous sommes au milieu d'une guerre sociale. Et si, finalement nous parlons de conquis, c'est que nous devons combattre pour conquérir des droits face au Capitalisme qui, de son côté, cherche à les retirer.

De nombreuses batailles sont devant nous, donc de nouveaux conquis. Défendre nos retraites ET gagner des retraites réellement dignes. Défendre notre temps de travail ET gagner les 32h.

Matthieu Brabant

L'École occupe le devant de l'actualité. Les médias semblent découvrir les difficultés auxquelles l'École fait pourtant face depuis des années et sur lesquelles les syndicats alertent en vain dans l'indifférence générale. De nombreux·euses observateur·trices, journalistes ou parents d'élèves constatent les effets néfastes des politiques libérales qui ont dévalorisé le salaire des personnels, œuvré à la perte de sens du métier et dégradé les conditions de travail et d'étude, touchant sensiblement les classes populaires avec la remise en question de l'Éducation prioritaire.